

Démarche active personnalisée et accompagnée par un consultant en mobilité et gestion de carrière en vue de définir un projet professionnel et/ ou de formation.

+ LES OBJECTIFS DU BILAN

- Faire le point sur l'ensemble de ses expériences et de ses acquis
- Analyser et formaliser ses compétences professionnelles
- Hiérarchiser ses attentes, ses facteurs de motivations et les éléments de sa personnalité
- Elaborer un ou deux projets professionnels à mettre en œuvre à l'issue du bilan
- Définir et mettre en place un plan d'action

+ LE DEROULEMENT DU BILAN

Le bilan se déroule sur environ 3 mois et dure en moyenne 21 heures réparties entre entretiens de face à face, passation de tests, et recherches personnelles

ÉTAPE PRÉLIMINAIRE :

- Rencontre avec le conseiller et informations sur la démarche du bilan
- Analyse des besoins du bénéficiaire et définition des objectifs
- Présentation du cabinet, de la démarche, de la méthodologie et des outils

ÉTAPE D'INVESTIGATION :

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Mise en évidence des traits de personnalité
- Identification des intérêts professionnels et facteurs de motivation et de freins
- Analyse des compétences professionnelles

développées et transférables

- Analyse des perspectives envisageables au regard des informations recueillies
- Travail sur les aspirations et les valeurs professionnelles
- Analyse et confrontation entre environnement, marché de l'emploi, évolutions techniques et leur impact sur le métier choisi (rencontre avec des professionnels, recherche d'informations...)
- Identification des moyens à mettre en œuvre dans la réalisation du projet

ETAPE DE SYNTHÈSE :

- Co-rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel réaliste et opérationnel, le cas échéant, un projet de formation
- Mise en place d'un plan d'action – Remise de la synthèse

+ LES EFFETS POUR LE BENEFICIAIRE

- Aide à la prise de décision
- Dynamisation psychologique et apport sur l'estime de soi
- Identification et valorisation des compétences
- Elaboration d'un projet professionnel :
 - Soit de mobilité interne ou externe
 - Soit de développement de compétences par le biais d'une entrée en formation

Bilan finançable directement par l'entreprise.

Depuis le 1^{er} avril 2024, le financement CPF et OPCO n'est plus possible